

Compte-rendu de la 1^{ère} rencontre du comité des riverains du bassin de Pointe-des-Cascades, jeudi le 2 mars 2006

Présences : Maryse M. Sauvé, France Payer, Jean-Pierre Poirier, Francine Rozon, Julien Clément, Robert Sauvé, Gilles Bissaillon

1. Points discutés :

- Pour que le comité soit entendu par Hydro-Québec et le ministère de l'environnement, il faudra qu'il soit appuyé par le conseil municipal de Pointe-des-Cascades par une résolution.
- Il n'y a pas eu de compensation financière pour les résidents quand les barrages ont été construits en 1962-1965
- Il y a des dommages irréversibles qui sont faits à la végétation aquatique et à des plantes rares, suite à l'étuvage sévère année après année (rapport env. Les Seigneuries du Roy)
- Ça prend au moins 5 portes ouvertes pour que les poissons puissent remonter le courant et Genivar a fait son étude avec une seule porte ouverte.
- La firme Environnement illimité inc. est la firme avec laquelle Hydro Québec travaille. Ce serait une firme indépendante, mais qui n'a que des contrats d'HQ
- Les rives de Pointe-des-Cascades n'ont pas été accotées après la construction des barrages tel que promis par Hydro-Québec et tel que ce qui a été fait partout ailleurs, ce qui entraîne une érosion des rives et un empiètement de la végétation sur les abords du cours d'eau.
- Hydro-Québec (sommaire) : on n'a pas trouvé d'œuf d'esturgeon depuis 1986
- Le niveau maximum de l'eau a baissé depuis quelques années afin de maximiser le niveau d'eau à la centrale de Beauharnois. Suite à la fin des réfections au barrage hydroélectrique, l'eau détournée vers Beauharnois produit davantage d'électricité qu'à la centrale de Les Cèdres. L'eau est de moins en moins haute sur le rivage, ce qui favorise la végétation et les riverains perdent l'accès au Fleuve au profit des joncs.
- Le nom du comité : Comité des Riverains du bassin Cascades

2. Plan d'action :

- Obtenir une résolution du Conseil Municipal de Pointe-des-Cascades qui appuie le comité des riverains du Bassin Cascades.
- Faire paraître une annonce dans le « Phare » annonçant la mise sur pied d'un comité des riverains pour l'obtention d'un niveau d'eau raisonnable tout au long de l'année.
- Obtenir la liste des riverains de Pointe-des-Cascades.
- Parution d'articles dans les journaux locaux décrivant notre démarche et les enjeux de nos actions.
- Rencontre avec les riverains
- Monter un dossier sur ce qui a été fait, sur les faits passés et présents et sur nos demandes dans le but d'aller en recours collectif.
- Établir la liste de nos demandes et les mettre en chiffres (\$\$\$).
- Prendre des photos pour appuyer nos dires.
- Prendre les différentes études et les retourner à notre avantage.

Note sur un recours collectif :

- Il faut un comité (collectif) + résolution du conseil
- Il faut un dossier solide et bien monté
- Il faut nommer un représentant qui ira débattre notre point de vue
- Il faut un avocat spécialisé en environnement ou spécialisé dans les causes contre Hydro-Québec + rencontre avec celui ci avec le mandat du comité et de la ville
- L'avocat ne coûte rien; il se prend une « côte » sur le recours
- La municipalité devrait avoir un avocat conseil (différent)